

◎ 日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する  
交換公文

(略称) カンボディアとの貿易取極の延長取極

昭和四十六年一月二十三日 プノンペンで

昭和四十六年一月二十三日 効力発生

昭和四十六年二月六日 告示

(外務省告示第三九号)

目次

ページ

日本側書簡	四一
取極の有効期間延長	四一
カンボディア側書簡	四二

(日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する  
交換公文)

(日本側書簡)

〔訳文〕

書簡をもつて啓上いたします。本官は、千九百六十年二月十日に署名され、かつ、千九百七十一年二月十四日まで延長された日本国とカンボディアとの間の貿易取極に関し、日本国政府が、同取極(その不可分の一部を構成する文書を含む)をその第六条の規定に従つて千九百七十二年二月十四日まで延長することをカンボディア共和国政府に提案する旨を閣下に通報すること光栄を有します。

前記の提案がカンボディア共和国政府にとつて受諾しうるものであるときは、この書簡及びこの書簡に対する閣下の返簡が、前記の取極の延長に関する日本国政府とカンボディア共和国政府との間の合意を構成するものといいたします。

本官は、閣下が前記のことに対する貴国政府の同意を確認されれば幸いであります。

本官は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かつて敬意を表します。

千九百七十一年一月二十三日にプノンペンで

日本国臨時代理大使 池田拓治

カンボディアとの貿易取極の延長取極

(Lettre japonaise)

Phnom-Penh, le 23 janvier 1971

Excellence,

Me référant à l'Accord Commercial entre le Japon et le Cambodge signé le 10 février 1960 et reconduit jusqu'au 14 février 1971, j'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement du Japon propose au Gouvernement de la République khmère la reconduction jusqu'au 14 février 1972 dudit Accord comprenant les documents qui en font partie intégrante, conformément aux dispositions de l'Article VI dudit Accord.

Si cette proposition convenait au Gouvernement de la République khmère, la présente lettre et la réponse de Votre Excellence à celle-ci constitueraient l'accord convenu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République khmère, concernant la reconduction de l'Accord sus-mentionné.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir confirmer l'accord de son Gouvernement sur ce qui précède et la prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Takuji IKEDA  
Chargé d'Affaires ad interim  
du Japon

カンボディアとの貿易取極の延長取極

カンボディア共和国政府外務大臣、

クン・ウィック閣下

Son Excellence Monsieur Koun Wick  
Ministre des Affaires étrangères  
du Gouvernement de la République khmère

(Lettre cambodienne)

Phnom-Penh, le 23 janvier 1971

(カンボディア側書簡)

(訳文)

カンボディア側書簡

書簡をもつて啓上いたします。本大臣は、本日付けの貴官の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

"(Lettre japonaise)"

本大臣は、この書簡をもつて日本国政府の前記の提案に対するカンボディア共和国政府の同意を通報いたします。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて貴官に向かつて敬意を表します。

Je tiens par la présente à vous faire tenir l'accord du Gouvernement de la République khmère à la proposition sus-mentionnée du Gouvernement du Japon.  
Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre des Affaires  
Étrangères et par délégation

Le Secrétaire Général,

(Signé) NGUON CHHAY KRY

千九百七十一年一月二十三日にブノンペンで

外務大臣に代わつて

外務次官 グオン・チャイ・クリー

日本国大使館臨時代理大使 池田拓治殿

Monsieur Takuji IKEDA  
Chargé d'Affaires a. i. de  
l'Ambassade du Japon  
PHNOM-PENH

(参考)

この取極は、一九六〇年に署名され一九七一年二月十四日まで延長された貿易取極（昭和三十九年二国間条約集参照）の有効期間を、千九百七十一年二月十五日から一年間延長することを定めたものである。